



# **AVIS DE VACANCE DE POSTE**

## **dans les établissements hospitaliers**

### **de la Nouvelle-Calédonie**

N° CS17-3460-30 du 23 janvier 2017

<b>LOCALISATION DU POSTE</b>	<b>DESCRIPTIF DU POSTE</b>
<p><b>Collectivité</b> : Centre Hospitalier Territorial (C.H.T.) Gaston Bourret</p> <p><b>Service</b> : Pôle des laboratoires de biologie</p> <p><b>Site</b> : Nouméa</p>	<p><b>Intitulé du poste</b> : Praticien hospitalier</p> <p><b>Corps</b> : Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie</p> <p><b>Clôture des candidatures</b> : 31 mars 2017</p> <p><b>Poste à pourvoir</b> : Dans les meilleurs délais</p>

#### **RECRUTEMENT PAR VOIE STATUTAIRE (intégration ou détachement)**

Pour ce poste, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

#### **PROFIL**

##### Titres et diplômes hospitaliers requis

- Titulaire d'un doctorat en médecine ou en pharmacie,
- Titulaire d'un DES en biologie médicale,
- Médecin ou pharmacien spécialiste en biologie médicale, ancien interne des hôpitaux ou ancien chef de clinique des universités comptant au moins deux ans de service effectifs en cette qualité.

##### Expérience professionnelle et compétences requises

- Compétences polyvalentes dans tous les domaines de la biologie médicale,

##### Expérience professionnelle et compétences souhaitées

- Bonne connaissance de la biologie hospitalière,
- Expérience plus spécifique en microbiologie (bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, sérologie),
- Expérience en biologie moléculaire,
- Expérience des marqueurs de l'auto-immunité,
- Expérience en management de la qualité,
- Compétences d'utilisation et de paramétrage du logiciel Labo Serveur de la société HAEMONETICS.

#### **FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES**

- Participation à l'activité des services et des unités fonctionnelles du département de biologie médicale et pathologie,
- Participation à la continuité du service et à la permanence des soins (astreintes).

#### **POLE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE**

Renseignements auprès du chef de service : [yann.barguil@cht.nc](mailto:yann.barguil@cht.nc)

## **MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature est à demander à la :

### **Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie**

Service de la Tutelle et de la Planification Hospitalières

B.P N4 – 98 851 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Tél : (687) 24.37.37 - Fax : (687) 24.37.33

Courriel : [sylvie.cugola@gouv.nc](mailto:sylvie.cugola@gouv.nc)

Le dossier de candidature doit être présenté de manière à faire ressortir les qualifications du candidat, titres et travaux et comportera, au minimum, les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite de candidature mentionnant la spécialité et la fonction souhaitées,
2. un extrait d'acte de naissance datant de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures, ou une photocopie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité à la date de clôture des candidatures,
3. une copie des diplômes, certificats, titres ou autorisations permettant l'exercice de la profession en Nouvelle-Calédonie dans la spécialité demandée, conformément à la réglementation en vigueur,
4. un curriculum vitae détaillé avec photo d'identité,
5. pour les ressortissants français, un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures. Pour les ressortissants d'un Etat étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui exigent une preuve de moralité ou d'honorabilité pour l'accès à la profession concernée, par une attestation datant de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures, délivrée par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que ces conditions de moralité ou d'honorabilité sont remplies,
6. une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à son encontre,
7. pour les candidats concernés, les justificatifs de l'ancienneté nécessaire dans les fonctions permettant la candidature,
8. un certificat médical d'aptitude physique et mentale à servir en outre-mer et à exercer les fonctions postulées, établi par un praticien hospitalier titulaire, datant de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures,
9. un certificat d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'ordre professionnel concerné ou l'autorité auprès desquels le candidat est inscrit ou enregistré ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas inscrit ou enregistré. Cette pièce doit dater de moins de cinq mois à la date de clôture des candidatures,
10. pour les candidats concernés, une attestation des services accomplis (service national et services militaires obligatoires) délivrée par les autorités compétentes de l'Etat français. Pour les autres candidats, une attestation sur l'honneur de position régulière vis-à-vis des obligations militaires de l'Etat dont ils sont ressortissants,
11. les justificatifs de l'expérience professionnelle prise en compte pour le classement,

Le cas échéant :

12. un exposé des travaux et publications,
13. une liste des projets mis en place,
14. les justificatifs de participation à la vie des établissements antérieurs,
15. les justificatifs des formations suivies,
16. un tableau, validé par le ou les chefs de service concernés, exposant le type et le nombre d'actes pratiqués, dont les consultations, les visites à domicile (pour les praticiens psychiatres en particulier), les expertises, etc.